

Comment devenir Instructeur de navigation de Voile Canada

Commencez
par compléter
les conditions
préalables

Certificat de
premiers soins
et RCR

*Formation
Sécurité dans
le sport*

Vérification
d'antécédents
judiciaires

Voir tableau
page suivante
pour plus de
détails

Préparer une demande d'approbation spéciale pour le
niveau d'instructeur de navigation souhaité

Préparez un plan de programme et des plans de leçons pour
le(s) niveau(x) de navigation à enseigner. Les plans doivent
être révisés par un IE certifié et en règle pour enseigner le
niveau d'instructeur recherché et soumis à Voile Canada.
Contactez votre IE chargé de la révision ou votre APV pour
plus d'informations sur les exigences des plans de leçons.

Pour Navigation côtière, avancée et astronomique, vous
devez réussir les examens de niveau stagiaire à l'intérieur
du temps alloué avec une note d'au moins 90 %.

Les plans et l'examen doivent être remis à l'IE pour révision
et évaluation. L'IE soumettra les documents à Voile Canada
pour évaluation et traitement de la demande de certification
d'instructeur.

Une fois votre
demande approuvée,
et que vous vous
inscrivez auprès de
Voile Canada, vous
deviendrez
**instructeur de
navigation certifié** et
serez en mesure de
former et de certifier
des marins au niveau
approprié.

Restez en règle
Renouvelez régulièrement
votre certification en
effectuant des activités
approuvées de
renouvellement de
certification **ou en
participant à une clinique
d'instructeur**

Inscrivez-vous auprès de Voile Canada (les instructeurs de navigation certifiés et en règle doivent s'inscrire auprès de Voile Canada chaque année afin de pouvoir octroyer des brevets de navigation, avoir accès aux ressources et être couverts par l'assurance responsabilité civile des entraîneurs et instructeurs de Voile Canada)

LA VOILE POUR LA VICTOIRE  LA VOILE POUR LA VIE



Instructeurs de navigation

CONDITIONS PRÉALABLES

Conditions préalables	Types Acceptés / Niveaux requis	Période de validité
<i>Premiers soins</i>	Ambulance Saint-Jean, Croix Rouge ou organisation semblable reconnue nationalement	2 ou 3 ans – selon l'organisation qui certifie
<i>RCR</i>	Niveau A ou plus élevé, reconnu nationalement	Conformément à la certification de premiers soins
Vérification d'antécédents judiciaires	Vérification des antécédents judiciaires obtenue auprès de Sterling Talent Solutions , du commissariat de police local ou d'un autre fournisseur reconnu au niveau national.	5 ans
Formation Sécurité dans le sport	Association canadienne des entraîneurs – Module Sécurité dans le sport Respect et sport – Formation d'animateur (lien direct à partir du profil de Voile Canada) Respecte le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la malveillance dans le sport (CCUMS)	5 ans

LA VOILE POUR LA VICTOIRE  LA VOILE POUR LA VIE

Terminologie

APV – Chaque association provinciale de voile gère l'offre des programmes de Voile Canada dans sa province.

CERTIFIÉ – Un instructeur qui a réussi une clinique de formation et une évaluation pour certains cours. Un instructeur certifié est en mesure de former et de certifier les stagiaires pour ces cours. Admissible au renouvellement de la certification à la fin de la période de certification de 3 ans.

CLINIQUE D'INSTRUCTEUR – Un cours où les instructeurs sont formés et évalués dans le contexte souhaité. Organisées par les associations provinciales de voile, les cliniques comprennent des séances théoriques en classe et des séances pratiques sur l'eau.

EN RÉGLE – Un instructeur certifié qui est inscrit auprès de Voile Canada pour l'année en cours et dont les conditions préalables sont à jour.

IE – Instructeur évaluateur formé et certifié par Voile Canada pour donner des cliniques de développement d'instructeurs.

INSCRIPTION AUPRÈS DE VOILE CANADA – Tous les instructeurs de croisière doivent s'inscrire auprès de Voile Canada chaque année afin de pouvoir octroyer des brevets de Voile Canada et obtenir leur assurance responsabilité personnelle. L'inscription peut être faite en ligne sur le site de Voile Canada

INSTRUCTEUR DE NAVIGATION CÔTIÈRE – Peut enseigner et octroyer les brevets Navigation côtière élémentaire et Navigation côtière intermédiaire de Voile Canada.

INSTRUCTEUR DE NAVIGATION ASTRONOMIQUE – Peut enseigner et octroyer le brevet Navigation astronomique de Voile Canada.

INSTRUCTEUR DE NAVIGATION AVANCÉE – Peut enseigner et octroyer le brevet Navigation avancée de Voile Canada.

LA VOILE POUR LA VICTOIRE  *LA VOILE POUR LA VIE*